



## ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR-ST MARS DU DESERT

### Conclusion sanitaire

2022

La présence de nitrates a été observée ponctuellement, la limite de qualité a été dépassée pendant 14 jours. La présence d'ESA métolachlore a également entraîné des dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée sans risque pour la santé. Des actions encadrées sont en cours en vue de garantir un retour à la conformité dans les meilleurs délais possibles. En juin, il a été observé un phénomène d'eau colorée (manganèse) ayant nécessité la distribution d'eau embouteillée.

### Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
- C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 80 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 521 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MAZEROLLES FORAGE MSM2, MAZEROLLES FORAGE MSM3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau est produite par les usines de St Mars-du-Désert (majoritaire) et de Nort/Erdre. La qualité des eaux nécessite un traitement complet

Votre réseau alimente 17763 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée jusqu'à fin 2022 par la SAUR et depuis 2023 par : «VEOLIA».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ATLANTIC'EAU »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **78**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **57**  
Valeur moyenne : **5,66 mg/L**  
Valeur maxi : **54 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements limités de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **28**  
Nombre de mesures : **8 461**  
Conformité : **29 %**  
Valeur maxi : **0,18 microgramme/L (esa metolachlore)**  
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

#### TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **17**  
Valeur moyenne : **56,9 microgramme/L**  
Valeur maxi : **80 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **56**  
Valeur moyenne : **14,8 °f**  
Valeur maxi : **19,5 °f**

#### MANGANÈSE

Dépassements ponctuels de la référence réglementaire

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **54**  
Valeur moyenne : **40,4 microgramme/L**  
Valeur maxi : **236 microgramme/L**

### Quelques conseils

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 11/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.